Le garde-frein M. Lignéreux, 27 ans, demeurant rue de la Gare à Rieux a été grièvement blessé.

Il a été transporté à l'hôpital Lariboisière à Paris où son état a été jugé grave : il n'a pas repris connaissance.

Garnier, Vallet et Cie courent toujours

ON ARRETE DES COMPARSES POUR SE CONSOLER

La journée d'hier n'a marqué nulle étape nouvelle pour les recherches des bandits Garnier, Vallet et autres.

On a plutôt fait un pas en arrière puisque les pistes indiquées sont comme elles semblent abandonnées.

Garnier prévenu par les journaux se serait sauvé

Paris, 1er mai. — M. Guichard est rentré tête rase, à 2 heures et demie, à la Sûreté. Le chef de la Sûreté qui, depuis quelques jours, a donné tant de preuves de sa sagacité et de son énergie, était profondément découragé.

« Je tenais Garnier, a-t-il dit, à l'un de ses collaborateurs immédiats. Je n'avais qu'à le cueillir. Il a fallu que de nouvelles indiscrétions se produisent ; il a fallu qu'on lui donne l'éveil, et nous avons fait chou-blanc ce matin.

Comme quelques journalistes s'approchaient de lui, M. Guichard est revenu sur ce sujet.

« Hé ! oui ! a-t-il dit. La piste de Pavillons-sous-Bois était bonne, et c'est la presse qui l'a éventée. Il y a des journaux qui ont su montrer qu'ils étaient au courant, sans pourtant trop rien dire. Ils se sont contentés de parler de la banlieue de l'est, mais d'autres ont désigné Pavillons-sous-Bois. C'était la gaffe, la gaffe terrible, et cette gaffe, les premiers, ceux qui n'avaient rien dit d'abord, étaient bien forcés de la manier à leur tour, sous peine de paraître moins bien informés.

L'éveil était donné, c'est à désespérer. Enfin, nous recommencerons sur de nouveaux frais. Nous saurons de ceux qu'on ne lasse pas, et de ce formidable combat, nous sortirons victorieux, mais l'issue est retardée, de combien ? Je l'ignore ! »

On arrête à Nancy deux complices

Nancy, 1er mai. — Sur mandat de M. Gibert, une perquisition a été opérée, à 4 heures du matin, au domicile des époux Charles Reiner, 29 ans, 16, impasse de la Madeleine, par M. Renaudin, commissaire divisionnaire de la brigade mobile, et les inspecteur de la brigade.

A la suite de cette opération, et sur mandat d'amener, les époux Reiner ont été mis en état d'arrestation et conduits à la maison d'arrêt.

Des documents nombreux ont été saisis à leur domicile. Leurs deux enfants ont été placés à l'hospice Saint-Stanislas.

Les époux Reiner ont donné asile, il y a quelque temps, à Dieudonné et à plusieurs membres de la bande Bonnot, Carouy, Garnier. Ces arrestations provoquent à Nancy une émotion considérable.

La « vendetta » de Lozère

ON ARRETE L'AMANT DE LA SŒUR DE CAROUY ET UN DANGEREUX COMPLICE

Paris, 1er mai. — L'attentat dont fut victime, la semaine dernière, à Lozère, près de Poissieu, le retieur Grangheaud, soupçonné d'avoir livré Carouy, avait rencontré un certain scepticisme.

Or, l'enquête de la Sûreté générale semble avoir établi dès maintenant que l'on se trouve bien en présence d'une vengeance exercée par les amis de Carouy, qui, à tort ou à raison, rendaient M. Grangheaud responsable de la capture du bandit.

Comme conséquence de ces constatations, deux arrestations ont été effectuées par les inspecteurs de la Sûreté générale. Ce sont celles de l'ami d'une sœur de Carouy, qui habite dans les environs, et d'un autre jeune homme, qui a dit s'appeler Calbourdin, mais dont l'identité exacte n'est pas établie encore.

Cet individu, qui est considéré comme un anarchiste dangereux, a été trouvé porteur de deux brownings et de plusieurs chargeurs.

Les deux inculpés ont été écroués à la disposition du parquet de Versailles, en attendant d'être transférés à Paris. On considère ces captures comme devant être fort utiles pour la découverte de Garnier et de Vallet.

Les récompenses

M. Lépine, préfet de police, a reçu mercredi matin M. Xavier Guichard, chef de la Sûreté, M. Paul Guichard commissaire spécial aux Halles, auxquels il a remis avec ses félicitations, les médailles d'or accordées hier par le ministre de l'Intérieur. A la suite de cette entrevue, M. Guichard, chef de la Sûreté, s'est rendu quai des Orfèvres, où il a remis à l'inspecteur Arion la médaille d'or.

M. Guichard s'est rendu aussi à l'hôpital Saint-Antoine, pour donner la médaille d'or à Angène.

L'état de cet agent est stationnaire. Il souffre beaucoup ; la nuit a été très agitée, mais les médecins considèrent qu'il n'y a pas d'aggravation inquiétante.

La brigade mobile de Lille est renforcée et dotée d'une automobile

L'affaire Bonnot, Garnier et consorts a des échos jusqu'à Lille !

Comme conséquence des récents actes de banditisme les diverses brigades mobiles de France vont recevoir une augmentation d'effectif.

En ce qui concerne la 2e brigade ayant son siège à Lille, deux nouveaux inspecteurs, MM. Lefebvre et Chapeler, ainsi qu'un commissaire, viennent d'y être nommés. Ceci porte l'effectif de la B. M. à 14 inspecteurs et 5 commissaires.

D'autre part, la brigade mobile de Lille, comme le plupart des organisations similaires, sera mise prochainement en possession d'une automobile qui lui permettra de se déplacer avec une extrême facilité et d'organiser des randonnées le long de la frontière où ont coutume de se réfugier de nombreux malfaiteurs.

Le juge interroge des complices

Paris, 1er mai. — M. Gilbert a interrogé cet après-midi Jourdan et sa maîtresse, Mme veuve Hutteaux, dite Louise Clément, tous deux inculpés de recel de malfaiteur.

Effectivement, c'est chez Jourdan et sa maîtresse que Callemain a été arrêté, au numéro 48 de la rue de la Tour-d'Auvergne.

De la confrontation de Jourdan avec différents témoins, il résulte que celui-ci a acheté une bicyclette de 279 francs à la Compagnie la Française pour Callemain.

Jourdan a acheté également chez un armurier voisin de la Bourse un browning d'une valeur de 80 francs. Cette arme, de fort calibre, était d'un modèle spécial qui ne se trouvait pas en magasin. Il en fit la commande le 21 mars ; or, Callemain voulant le revolver pour le 20 (on se souvient que c'est à cette date qu'eurent lieu les attentats de Montgeron et de Chantilly), il fit promettre qu'on lui livrerait ce revolver avant cette date ; mais l'arme ne fut prête que le 27.

Comme M. Gilbert s'étonne que Jourdan n'ait pas eu l'attention attirée par ces achats l'inculpé déclare : Nous autres, anarchistes, nous ne posons jamais de questions indiscrètes. Nous ne sommes pas curieux des affaires des autres. D'autant plus, ajoute Jourdan, que je savais que Callemain venait de faire un héritage.

— Mais enfin, questionna le juge, connaissiez-vous bien votre hôte ?

— J'avais fait sa connaissance il y a deux ans, alors que j'habitais boulevard des Batignolles. Je l'ai ensuite perdu de vue pendant 18 mois. Nous nous sommes retrouvés à une conférence aux Sociétés savantes.

— Vous lui aviez donc donné votre adresse ?

— Pas du tout. J'ai été même surpris lorsqu'il s'est présenté chez moi, et je lui ai demandé qui l'avait renseigné. C'est un ami, m'a-t-il répondu.

— Comment expliquez-vous avoir porté la valise de Callemain à la gare Saint-Lazare alors que vous saviez qu'il devait se rendre à Versailles en bicyclette ?

Jourdan, nerveux, s'écrie : « Bien ai assez de vos questions ! Puisque je vous dis que je ne sais rien !

Si Callemain avait été pour moi l'ami que vous supposez, je ne lui aurais pas dit de s'en aller. »

On sait en effet que Callemain, au moment de son arrestation, se préparait à quitter le domicile de Jourdan.

La femme Hutteaux a été ensuite confrontée avec les vendeurs du Bon Marché, car elle acheta le 4 avril, également pour Callemain, un sac d'une valeur de 49 fr., une trousse de toilette de 15 fr. et différents autres objets qui furent trouvés dans la valise [illegible]

Les vendeurs ont reconnu leur cliente. Un garçon du magasin a même déclaré qu'il connaissait parfaitement l'inculpée : elle venait tous les vendredis faire des achats aux expositions.

Le 4 avril, il l'aida même à porter ses paquets jusqu'au métro.

La femme Hutteaux a nié formellement, accompagnant ses dénégations des pires injures à l'adresse des témoins.

Ces derniers ont précisé davantage, ce qui a excité sa colère. Cela dégénéra en crise nerveuse.

Les inculpés ont ensuite regagné leur cellule, elle à Saint-Lazare et lui à la Santé.

Un nouveau méfait de la bande

Nîmes, 1er mai. — Poursuivant son enquête sur les nombreuses relations que la bande Bonnot avait à Nîmes, par l'intermédiaire de Gauzy et de Metge, la justice vient d'apprendre qu'il y a quatre ans, Simentoff a été, pendant six mois, employé comme aide jardinier par la famille Dumas de Gasparin, très connue dans notre ville, propriétaire du château de Villary.

Ce château a été dévalisé en janvier dernier, époque à laquelle Simentoff se trouvait dans la région.

Les cambrioleurs emportèrent, entre autres objets, plusieurs tableaux anciens. Or, on a trouvé des chassis de tableaux anciens dans le garage de Dubois, à Choisy-le-Roi.

Quelques jours après le cambriolage du château de Villary, la maison que possède à Nîmes la famille Dumas de Gasparin fut également l'objet d'une tentative d'effraction.

Ajoutons qu'un frère de Simentoff est encore en service dans la famille Dumas. Il est très estimé et se montre fort affecté des révélations qui lui sont faites.

LA FETE DU TRAVAIL

La journée du Premier Mai n'a été marquée par aucun incident. -- De grandes manifestations ont eu lieu dans les centres ouvriers en France et à l'Etranger.

Le prolétariat mondial a célébré hier, par de grandioses manifestations, imposantes de calme et de dignité, la fête internationale du Travail.

Voici un rapide compte rendu du 2e Premier Mai ouvrier en France et à l'étranger.

A Paris

Paris, 1er Mai. — L'union des Syndicats et de la C. G. T. avait invité les manifestants à se rendre aux deux grands meetings organisés cet après-midi au Manège Saint-Paul et à la Maisons des Fédérations, rue Grange-aux-Belles.

Le service d'ordre est composé d'agents des brigades centrales, il s'étend jusqu'à la place de la Bastille.

A deux heures et demie, nous ne remarquons aucune effervescence.

Les syndiqués arrivent par groupes nombreux, dans le calme le plus parfait. Aucun cri n'est poussé. La circulation est normale, et la population vaque à ses occupations comme à l'ordinaire.

AU MANEGE SAINT-PAUL

Le manège est bientôt archi-comble. Les chômeurs entonnent des chants révolutionnaires. Les orateurs suivants se font entendre successivement : Savoie, secrétaire de l'Union des Syndicats ; Jouhaux, secrétaire de la C. G. T. ; Saint-Venant, secrétaire de la Bourse du Travail de Lille ; Bordhi, secrétaire de la Bourse du travail de Bologne.

[illegible] est également très important. Mais [illegible] local de la réunion est situé au centre de l'action syndicaliste.

Le service d'ordre est particulièrement considérable.

Sur la place de la République, qui nous position, les gardes républicains, à pied et à cheval, et des agents ; dans les rues avoisinantes, des cuirassiers.

Une bagarre se produit passage Delesseret, au cours de laquelle quatre arrestations sont opérées, dont celle du citoyen Marie, ex-secrétaire de l'Union des Syndicats.

A LA MAISON DES FEDERATIONS

Dans la rue Grange-aux-Belles, nous remarquons des cavaliers et des fantassins, en face de l'entrée de la réunion, le 31e régiment et des brigades d'agents.

La foule se masse en chantant des refrains révolutionnaires, dans la maison des Fédérations.

Prennent la parole : les citoyens Delpech, secrétaire de l'Union des Syndicats ; Hervier, secrétaire de la Bourse de travail de Bourges ; Gauthier, secrétaire de la Bourse de travail de Saint-Nazaire.

Dans l'un et l'autre meeting, les orateurs font l'historique du syndicalisme et présentent le 1er Mai comme la fête de la classe prolétarienne.

Ils se félicitent du nombre de chômeurs qui ont voulu, aujourd'hui, affirmer leur volonté de lutter contre l'oppression capitaliste et gouvernementale.

Ils demandent aux manifestants de se lancer hardiment dans une nouvelle campagne confédérale, en faveur de la diminution des heures de travail, qui est la plus pressante et la plus mortalitaire.

C'est une vaste agitation qui se prépare qui donnera, selon les orateurs, une vitalité nouvelle au mouvement syndicaliste.

De plus, les orateurs protestent contre la mesure prise par le Gouvernement interdisant la manifestation de ce soir en face du ministère de la Justice.

Il faut, disent-ils, que l'opinion publique soit saisie d'un arbitraire qui consiste à libérer un condamné de droit commun et à maintenir dans les geôles les prisonniers politiques. La classe ouvrière attend que justice lui soit rendue par la promulgation d'une amnistie pleine et entière.

Les orateurs invitent les syndiqués à manifester ce soir sur les grands boulevards entre la place de la République et l'Opéra, conformément aux instructions de l'Union des Syndicats.

Ils demandent que la manifestation soit pacifique et qu'il n'y ait pas de heurts avec les forces policières.

— Ce que nous voulons, c'est attirer l'attention de tous les hommes honnêtes sur la situation de nos emprisonnés ».

A LILLE

C'était hier, 1er Mai, la fête des travailleurs.

Ainsi que le veut la tradition, ceux-ci se réunirent dans leurs locaux afin de procéder à la glorification du travail, puis des délégations se rendirent ensuite à la mairie ou à la préfecture pour y déposer les revendications des syndicats.

LES DELEGATIONS OUVRIERES LILLOISES DEVANT LA PREFECTURE

Chez les travailleurs municipaux

A 2 heures et demie du matin, un groupe de travailleurs municipaux, sous la conduite du citoyen Marcel Dujardin se présentait à l'Hôtel de Ville. M. le maire étant, par hasard, empêché, les délégués furent reçus par M. Assoignon, secrétaire général, qui leur prenait les desiderata suivants :

REVENDICATIONS GENERALES. — 1. Journée entière en cas de maladie, avec l'adjonction suivante : Nomination d'une commission de surveillance, nommée mi-partie par l'administration municipale et mi-partie par le personnel ; 2. Que tout le personnel soit assuré dans le cas où il surviendrait un accident assez conséquent ; 3. Que tout le personnel participe à la Caisse des retraites ; 4. Augmentation générale pour tout le personnel municipal.

REVENDICATIONS PARTICULIERES PAR SERVICES. — 1. Augmentation de salaire pour le service des Travaux (cantonniers) suivant leurs années de service, ce personnel restant toujours au même salaire ; 2. Jardiniers. — Salaire minimum : 4 fr. 25 ; bûcherons : 5 francs par jour au long de l'année ; balayeurs : 2 fr. 25 au lieu de 2 fr. ; balayeuses : 2 fr. 50 par jour au lieu de 2 fr. 25. Travail du dimanche : journée entière au lieu d'une demi journée payée actuellement — 3. Pavage : ouvriers et manœuvres, augmentation de salaire. — 4. Peintres : Augmentation de salaire. — 5. Cimetières : augmentation de salaire — bûcherons : 5 fr. par jour ; fossoyeurs : 5 fr. par jour ; hommes de chemin : 4 fr. 50 par jour. — 6. Par suite de décès ou de départ, s'il y a des places vacantes, elles seront libres de prendre un personnel en cours au lieu d'y mettre de suite de nouveaux rentrants. — 7. Femmes employées dans les cantines scolaires, cuisines et étable : Demandent d'être traitées en cas de maladie et d'accident au travail comme le personnel masculin.

Les femmes employées dans les cantines scolaires demandent à être payées au long d'un an, au lieu de 9 mois et demi comme actuellement, qu'on les occupe pendant les vacances au nettoyage des écoles au lieu de prendre des étrangères au personnel municipal l'administration y trouverait son avantage.

M. Assoignon promit de transmettre ces revendications à l'administration municipale.

A LA PRÉFECTURE

A 10 heures, les secrétaires et délégations des syndicats de la Fédération de Lille se réunissaient à la Bourse du Travail, 147, rue d'Arras, puis en cortège, au nombre d'environ 500 se rendaient à la Préfecture par la rue d'Arras, le boulevard des Ecoles, les rues de Paris et du Sec-Arembault.

Une délégation fut reçue dans le cabinet du préfet par M. Trépont lui-même.

En l'absence du citoyen Saint-Venant, secrétaire général de la Bourse du Travail, désigné par la Fédération de la Seine, pour prendre la parole à Paris, au Manège Saint-Paul, ce fut le citoyen Coolen, secrétaire-adjoint, qui lut au préfet le discours de circonstance, relatif aux revendications générales de la Fédération des Syndicats.

Voici la liste de ces revendications, sous lesquelles se trouvent les signatures des citoyens Saint-Venant, Coolen, Bour, Bondues, Courouble, Ogier, Delbecque, Dujardin, Van-Rietvelde, Lenain.

LES REVENDICATIONS SYNDICALES

1. Limitation des heures de travail avec minimum de salaires, limitation qui dans l'ordre actuel des choses ne pourrait excéder le principe de la semaine anglaise telle qu'elle existe actuellement en Angleterre.

2. Application rigoureuse de la loi sur le repos hebdomadaire.

3. Suppression des règlements d'ateliers, stipulant des choses contraires aux mesures d'hygiène et publication des lois du travail.

4. Établissement d'une loi fixant le délai-congé.

5. Extension de la juridiction prud'homale à tous les salariés, y compris les ouvriers agricoles avec l'éligibilité de la femme.

6. Revision de la loi sur les accidents du travail, dans le sens indiqué par nos décisions de congrès et dans les délibérations du Conseil général du Nord (vœu déposé en séance de septembre 1910 et adopté en 1911).

7. Retraites ou assurances ouvrières à la charge de l'Etat et à 55 ans.

8. Extension de toutes les lois, dites de protection du travail à tous les travailleurs sans distinction de sexe ni de profession.

9. Fermeture des services de la Grande Vitesse en gare de Lille à 6 heures du soir.

Après avoir lu son rapport, le citoyen Coolen donne connaissance au préfet des desiderata des ouvriers des transports, rédigés par César Ghesquière.

Ces derniers demandent que le travail du dimanche soit supprimé ainsi que le travail de nuit, lequel se pratique continuellement à la gare Saint-Sauveur. Ils voudraient également obtenir une réglementation visant la fermeture des gares aux marchandises et un maximum d'heures de travail avec un minimum de salaire.

REPONSE DE M. LE PREFET

M. Trépont qui avait écouté très attentivement la lecture de ces revendications, promit aux assistants de les transmettre aux pouvoirs publics : « Vous pouvez, dit-il, être assuré par avance de toute ma bienveillance, car il est dans le rôle de tout républicain sincère de chercher à établir le plus de justice sociale possible et de suivre la voie du progrès.

» En ce qui concerne les infractions à la loi sur le repos hebdomadaire, je prends bonne note de ce que vous me signalez. Je vais m'occuper personnellement de cette question.

» J'espère que la loi des retraites ouvrières s'appliquera encore dans le sens où vous le désirez. Déjà, on a baissé l'âge du retraite à 60 ans pour la généralité, le temps est proche où, sans nul doute, vous obtiendrez les mêmes satisfactions que les mineurs qui vont être retraités à 55 ans d'âge et dont la journée de travail va être définitivement réglée à huit heures.

POUR LES CHEMINOTS

L'allocution du préfet terminée, le citoyen Hochedez, secrétaire du syndicat des cheminots prend à son tour la parole au nom des 140 cheminots révoqués du groupe de Lille et de la corporation.

Voici quels sont les desiderata des cheminots :

1. Réintégration des révoqués ;

2. Vote de la loi sur la rétroactivité des retraites et homologation dans le plus bref délai possible de la réglementation de cette loi ;

3. A propos de la commission de réforme de la loi des retraites (article 28), les cheminots demandent, en cas d'élection de membres de cette commission, d'être prévenus au moins trois semaines à l'avance.

4. Retraites des révoqués loi Boret.

M. le préfet promet d'opérer toute la bienveillance du ministère sur ces questions.

POUR LES EMPLOYES DE COMMERCE

C'est maintenant au tour du citoyen Vandermeu, conseiller d'arrondissement de prendre la parole.

Vandermeu parle au nom des employés de commerce. Les termes énergiques et mesurés d'intervention le préfet des Ardennes, de cette corporation dont le maximum d'heures vient fixé par aucun règlement. A cet égard, il entend demander que les employés de commerce soient à l'avenir assimilés à ceux de l'industrie qui vont être soumis à la réduction de la journée de 10 heures.

Il voudrait la suppression des réfectoires patronaux et des contrats locaux, qui font certains employés de commerce, notamment les livreurs de café, avec leurs patrons.

Vandermeu demande enfin que la loi sur le repos hebdomadaire soit rigoureusement appliquée et que des dérogations ne soient plus accordées à tort et à travers.

M. Trépont renouvelle à ce sujet la promesse qu'il vient de faire à Coolen.

L'entrevue se termina par le dépôt d'un vœu par le citoyen Dujardin en faveur des cantonniers-pontonniers.

A midi avait lieu en la salle de l'estaminet de la « Petite Banque » une réunion générale.

Le bureau était composé des citoyens Augier, président ; Courouble et Jérôme, assesseurs.

Coolen rendit compte de la démarche de la délégation à la Préfecture. Après lui, Bondues vint dire la joie qu'il avait ressentie en voyant le nombre des syndiqués qui avaient pris part à la manifestation de la matinée. Il termina par un vigoureux appel syndicaliste.

C'est sur cet appel que la réunion qui fut très courte, prit fin.

A Roubaix

GRANDIOSE MANIFESTATION OUVRIERE ET SOCIALISTE. — UN CORTEGE FORME DE MILLIERS D'OUVRIERS SE REND DE LA BOURSE DU TRAVAIL AU CIMETIERE. — LE CITOYEN JULES GUESDE, DEPUTE DE ROUBAIX, ASSISTE A LA MANIFESTATION. — LA SOIREE : CONCERTS ET CONFERENCES.

La fête du 1er Mai n'a été marquée à Roubaix par aucun incident. Elle s'est déroulée dans le calme et a été en quelque sorte une veillée d'armes pour la lutte électorale de dimanche prochain.

UN MAGNIFIQUE CORTEGE

A 11 heures et demie du matin, un cortège se forme à la Bourse du Travail pour la « Manifestation du Souvenir ».

Des milliers d'ouvriers se groupent autour des drapeaux rouges largement déployés et derrière les couronnes offertes par les diverses organisations syndicales aux victimes du travail.

(Bien entendu, ce matin, le « Journal de Roubaix » dira que les manifestants étaient 500 et, pour mieux tromper ses lecteurs, il mettra ce chiffre sur le compte d'une statistique soi-disant officielle, mais on sait ce que valent les affirmations de l'Officiel mottard.)

En tête du cortège marche l'excellente fanfare « La Paix », puis viennent les porteurs de couronnes, les délégations des syndicats et des sociétés de libre-pensée et enfin des ouvriers qui ont tenu à chômer en l'honneur de la fête du Travail.

Les musiciens de « La Paix » sont déjà place de la Liberté que la queue du cortège est encore boulevard de Belfort. Sur tout le parcours une foule sympathique salue les manifestants.

AU CIMETIERE

Le citoyen Guesde a tenu à se trouver au cimetière auprès des camarades roubaisiens qui rendent chaque année un public hommage à leurs morts, à ceux que l'usine a tués et qui dorment du grand sommeil dont nul ne s'éveille jamais.

Lefebvre, secrétaire du syndicat textile, prend le premier la parole au pied du monument. Il montre ce qu'est en réalité cette manifestation, le salut douloureusement ému des ouvriers d'une grande cité industrielle à leurs frères de travail et de misère fauchés par la Mort dans la grande lutte quotidienne pour l'existence.

Après Lefebvre, Debaisieux, secrétaire de la Bourse du Travail, prononce un discours que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, faute de place. Il expose pourquoi les accidents de travail sont si fréquents et pourquoi se produisent trop souvent des catastrophes meurtrières et établit un parallèle saisissant entre les dépenses faites en vue de la guerre et celles qu'entraînent les œuvres de solidarité sociale.

LA SOIREE

Dès 7 heures du soir, le théâtre du Fontenoy, la salle Sainte-Cécile et la salle de la coopérative « La Paix » étaient archi-combles.

Partout le programme, fort bien composé, a été exécuté à la satisfaction générale et de chaleureux applaudissements l'ont prouvé aux artistes.

Ajoutons que dans chacune des salles susindiquées une conférence a été donnée entre la première et la deuxième partie du spectacle.

A Dunkerque

Comme chaque année, la fête du 1er Mai a été célébrée à Dunkerque. Vers 7 heures et demie du matin, un cortège d'environ 600 ouvriers partait de la Pointe (Quai de Leughenaer) et se rendait au cimetière où des couronnes furent déposées sur les tombes de Paul Jardel, ce malheureux qui fut écrasé au port par une rame de wagon, la semaine dernière, et de l'ouvrier de la voirie, Henri Vanpée, tué au dépôt municipal. Antérieurement élevé à la mémoire des victimes de la mer, le Syndicat des Inscrits Maritimes déposa une couronne aux victimes de la « Ville de Carthage ».

A la sortie du cimetière, la musique de la Bourse du Travail en tête, le cortège fit une promenade en ville. A 10 heures, à la Bourse, le citoyen Guinchard, de la Fédération des Moyens de Transport, fit une conférence suivie par environ 200 syndicalistes.

L'après-midi, un concert organisé au théâtre obtint un gros succès. Le soir, de nombreux bals clôturèrent cette belle journée.

FEUILLETON DU 2 MAI

LA FIANCÉE DU Condamné

PAR

Henri DEMESSE

— Priez cette fille de venir, dit le médecin.

Et se tournant vers M. Chassaing, qui suivait attentivement les interrogations de M. Labour :

— Elle pourra, ajouta-t-il, nous fournir des renseignements qui m'aideront à formuler mon diagnostic.

— Mais, répondit M. Chassaing, cette fille a disparu.

— Disparu ? demanda le docteur.

— Disparu ! répéta M. Chassaing.

Et il compléta, en ce sens, les explications qu'il avait fournies déjà au médecin.

— C'est étrange ! dit alors celui-ci. Pourquoi cette fille a-t-elle disparu ?

Le docteur se livra alors à l'examen très attentif de la malade.

— Elle dort profondément, fit-il. C'est singulier... Elle dort d'un sommeil bizarre.

Il réfléchit un instant.

— Et cette femme de chambre qui a disparu, poursuivit-il à demi-voix, comme s'il se parlait à lui-même.

Il se tourne vers M. Chassaing.

— Est-ce que vous aviez confiance en cette domestique ? demanda-t-il.

— Je sais que Lauriane était assez mécontente de ses services, répondit M. Chassaing : elle a hésité plusieurs fois à la congédier, et si elle ne l'a pas fait, c'est que cette fille était malheureuse.

Le docteur réfléchit encore.

— Laissez-nous, mon ami... dit le docteur à Joseph. Tenez-vous ici près, nous vous appellerons si nous avons besoin de vous.

Joseph obéit.

M. Chassaing était profondément surpris. Les allures mystérieuses du docteur l'épouvantaient.

— Que signifie, monsieur ? demanda-t-il.

Le médecin se recueillit une minute avant de parler.

— J'ai prié votre valet de sortir, fit-il, parce qu'il est inutile qu'il entende ce que j'ai à vous dire.

— Mais, fit M. Chassaing, qu'avez-vous à me dire ?...

— Il faut que vous sachiez, monsieur, que cette jeune fille a été endormie par un narcotique puissant.

— Je ne comprends pas ! dit M. Chassaing.

— Moi, dit le docteur, je crains de comprendre.

— C'est bien simple, poursuivit le médecin. Il est certain que votre fille, qui se portait bien hier soir, a absorbé dans la soirée un puissant narcotique. Eh bien ! si vous rapprochez de cette circonstance le fait inexplicable de la disparition de la femme de chambre qui servait cette jeune fille, on en peut déduire que c'est la servante qui a versé le narcotique.

— Dans quel but ? demanda M. Chassaing.

— Je l'ignore, répondit le médecin... Et voilà précisément ce qu'il importe de rechercher...

Il se tut un instant.

— Peut-être était-ce pour voler ? dit le médecin.

— Non, fit M. Chassaing, car lorsque je suis entré ici ce matin, tout était en ordre et d'ailleurs, on n'aurait pu voler dans cette chambre que des bijoux sans valeur.

— Dans tous les cas, répliqua le médecin, il y a dans tout ceci quelque chose d'étrange. Je dois vous informer, monsieur, qu'il est de mon devoir d'aviser la justice des événements bizarres que je viens de constater.

M. Chassaing était atterré.

— La Justice ? demanda-t-il.

— Oui, je le dois, répondit le médecin. Toutefois, pour éviter le scandale, j'attendrai le réveil de votre fille, réveil qui ne se fera pas longtemps attendre à présent. Je le crois... Alors, je l'interrogerai et je n'en verrai mon rapport à qui de droit qu'après m'être entretenu avec cette jeune fille.

— Mais que supposez-vous ?... fit M. Chassaing.

— Rien encore, dit le médecin... Je vous le répète, monsieur, il faut attendre le réveil de votre fille... Nous l'interrogerons et nous verrons après... Pour le moment, nous n'avons rien à faire...

XXIX

Le médecin avait pris congé de M. Chassaing en lui disant qu'il reviendrait dans deux heures.

Le vieillard veillait, attentif, près de la jeune fille, songeant aux événements, tristement profondément impressionné.

Laissons M. Chassaing à sa douleur, et voyons ce qu'il se passait dans le cabinet attenant à la maison de l'industriel et qui était habité par Albert.

Tandis que M. Chassaing veillait sur Lauriane, Albert, de retour de voyage depuis une heure, ignorant ce qui s'était passé dans l'amaison d'eson père, se tenait chez lui, tout songeur, encore e ncostume de voyage, tout couvert de poussière lorsque son domestique pénétra dans la chambre.

— Monsieur m'excusera si je le dérange, lui dit le valet : mais il y a là quelqu'un qui demande à parler à monsieur.

Albert fit un mouvement comme un homme qu'on éveille brusquement.

— Je ne reçois pas ! répondit-il... Dites que je n'y suis pas !... J'ai besoin d'être seul.

— C'est ce que j'ai répondu, poursuivit le valet, mais cette personne en insiste... Cette personne a dit qu'il fallait absolument qu'elle parlât à monsieur.

— Dites que je ne reçois pas ! répéta Albert.

Cependant, le valet ne se retire pas.

— Si monsieur veut bien lire le nom de cette personne sur cette carte... dit-il.

Et il tendit au jeune homme un plateau en vermeil sur lequel se trouvait une carte.

Albert, tout en faisant un geste d'impatience, prit la carte et lut le nom qui s'y trouvait imprimé.

Soudain il se leva, plus pâle encore qu'auparavant...

— Le commissaire de police ! s'écria-t-il... Que m'veut-il ?

— Il assure qu'il faut absolument qu'il parle à monsieur ce soir même, répéta le valet.

Le jeune homme parut surpris.

— Faites entrer ce magistrat ! dit-il au domestique. Que peut-il me vouloir ?

Cependant, le commissaire de police parut.

C'était un homme de quarante ans environ, petit, nerveux, au visage énergique, sur lequel rien ne paroissait des sensations qui agitaient son cœur ou son esprit.

— Je vous demande pardon, monsieur, dit-il d'avoir insisté pour vous voir ; mais vous comprendrez mon insistance, et vous l'excuserez, quand vous connaîtrez le motif de ma visite.

Ce préambule était étrange.

Albert Chassaing indiqua un siège au magistrat.

— Veuillez vous asseoir, monsieur... Il dit-il.

Le commissaire de police prit place en face du jeune homme.

— Je vous écoute, monsieur, dit-il.

Le magistrat réfléchit un instant avant de parler.

— La communication que j'ai à vous faire, monsieur, dit-il enfin, est des plus graves.

— Des plus graves ?... répéta Albert.

— Des plus graves, oui, monsieur, affirma le commissaire : l'honneur de votre famille y est engagé...

— L'honneur de ma famille ! répéta le jeune homme.

— Oui.

— Expliquez-vous, monsieur, dit Albert.

— Vous n'étiez pas à Paris, commença le commissaire... vous n'étiez pas à Paris dans la journée d'hier ?

— En effet, j'ai dû faire un voyage pour...

Le magistrat l'interrompit.

— Vous n'êtes de retour, poursuivit-il, que depuis quelques heures ?

— Depuis quelques heures seulement, reprit Albert... et depuis mon retour je n'ai pas quitté ce pavillon, que j'habite seul et qui touche à la maison de mon père.

— Je le sais ! fit le commissaire ; ainsi, vous ignorez les faits qui se sont produits dans votre maison ?

— Quels faits ? demanda le jeune homme, vraiment stupéfait.

— Vous allez les connaître ! dit le magistrat. Veuillez m'écouter attentivement... M. Chassaing, votre père, est arrivé à Paris aujourd'hui à onze heures.

— Comment, dit Albert... mon père est de retour ?...

— Il ne devait revenir que demain, fit le jeune homme... Poursuivez, monsieur !... Poursuivez, de grâce !

— Or, reprit le commissaire, comme il ne voyait pas sa fille, votre sœur, Mlle Lauriane Chassaing, il monta dans sa chambre et il la trouva sur son lit étendue, inanimée.

— Inanimée ?... demanda Albert.

— Il le crut du moins, d'abord, continua le magistrat... Il envoya chercher un médecin... Celui-ci constata que la jeune fille dormait d'un sommeil étrange, dû à l'absorption d'un puissant narcotique.

— Je ne comprends pas, dit Albert.

— Vous allez comprendre... poursuivit le commissaire... Naturellement, le médecin, justement ému de défiance par cette constatation, interrogea... Il apprit que la femme de chambre de votre sœur avait subitement disparu.

— Julie a disparu ?... interrompit le jeune homme. En effet, il y a là quelque chose d'inexplicable... Après, monsieur, après... Poursuivez...

— Le médecin, reprit le magistrat, est un homme intelligent... Il comprit que son devoir lui ordonnait d'aviser la justice des faits par lui découverts ; mais il ne voulait pas alarmer M. Chassaing qui, vous ne l'ignorez pas, adore sa fille... Le médecin déclara qu'il fallait attendre le réveil de Mlle Lauriane, que ce réveil ne se ferait pas attendre, et qu'on l'interrogerait alors... Puis, M. Chassaing à demi rassuré, le docteur sortit et accourut vers moi, pour me raconter ce que je viens de vous dire...

— Après, monsieur, après ? dit Albert tout frissonnant.

(A suivre).